

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 10 mai 2021** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à agrandir un espace de stationnement de 1,45 mètre devant la façade de la résidence principale alors que le règlement de zonage dans cette zone ne le permet pas, donc une dérogation de 1,45 mètre.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 5 878 882 du cadastre officiel du Québec et porte l'adresse civique du 108, rue des Prés à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Mme Stéphanie Laroche et M. Maxime Robert.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de transmettre son commentaire par courriel à : **dg@sra.quebec** et celui-ci sera soumis à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 22^e jour du mois d'avril 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière